

## **Hosting - "Internet à l'école"**

### **1. Transfert d'hébergement web ou e-mail**

#### **1.1 Situation**

- En raison d'une migration vers le réseau de formation cantonal, l'école souhaite/doit transférer à Swisscom l'hébergement web ou e-mail, assuré auparavant par un fournisseur de son choix.

ou

- L'école était déjà cliente de Swisscom/IP-Plus, mais a été migrée vers le réseau cantonal de formation. Elle perd ainsi le statut de client (plus de raccordement direct, plus de numéro de client) et IP-Plus ne peut plus assumer l'hébergement.

#### **1.2 Quatre possibilités**

- L'école transfère l'hébergement web ou e-mail de son ancien fournisseur au HostCenter de Bluewin. Ce service est payant et n'est pas sponsorisé par Swisscom. Vous trouverez de plus amples informations sous : <http://www.hostcenter.com/fr/products/>.

L'équipe de vente de Bluewin est joignable au numéro suivant : **044-274 77 22**.

- Si l'école est raccordée à un réseau cantonal de formation pour les classes du secondaire, l'intégration de serveurs web et de serveurs de messagerie propres est envisageable. L'ancien fournisseur d'accès transférera l'hébergement au nouveau serveur de l'école.
- Le canton dans lequel est située votre école proposera éventuellement une solution centralisée pour le réseau cantonal de formation. Veuillez vous adresser directement à l'interlocuteur compétent pour votre canton. Cliquez sur ce lien pour obtenir ses coordonnées :

[http://www.swisscom.com/pr/content/public/schulensinternet2/anmeldung/index\\_FR.html](http://www.swisscom.com/pr/content/public/schulensinternet2/anmeldung/index_FR.html)

Educanet, un service centralisé du serveur de formation suisse, met à disposition des élèves et des enseignants des adresses e-mail et de l'espace web pour leurs sites internet privés. Vous trouverez de plus amples informations sous

<http://www.educanet2.ch>

### **2. Hébergement du nom de domaine**

L'ancien fournisseur d'accès (autre que IP-Plus) hébergeait également le nom de domaine de l'école. En cas de transfert d'hébergement web ou e-mail, il ne pourra sans doute plus prendre en charge l'hébergement du nom de domaine.

Par contre, IP Plus assumera l'hébergement du nom de domaine des écoles. Si l'école était déjà cliente de IP-Plus, seules les adaptations des enregistrements A auprès d'IP-Plus seront nécessaires. Si vous changez de fournisseur, il faut également adapter l'enregistrement (d'autres serveurs DNS adaptés au domaine) auprès de NIC/Switch.

Dans l'hypothèse où l'école accepterait l'offre d'hébergement web ou e-mail par le HostCenter de Bluewin, l'hébergement du nom de domaine serait également pris en charge par Bluewin pour des raisons administratives et techniques, et non plus par IP-Plus. Le document mentionné ci-dessous peut également servir de directive pour cette situation.

[→ Informations détaillées sur la migration de domaine/serveur de messagerie](#)